

Charte pour la création et le fonctionnement des Comités locaux « Europe Ecologie »

Rôle des Comités Locaux

Les Comités Locaux Europe Ecologie ont été les principaux animateurs et relais de la campagne sur le terrain. En relation étroite avec les candidats et les équipes des différentes régions, ils ont multiplié les initiatives pour mobiliser : apéros, cafés débats, mise en débat du programme, diffusion d'informations, réunions publiques... et d'autres idées originales et festives !

Dans le cadre du processus de réflexion et de débat qui nous emmène jusqu'aux Assises de l'automne 2010, les Comités prennent part au débat sur l'avenir d'Europe Ecologie. Ils peuvent animer des débats, écrire des contributions afin qu'elles soient publiées sur le site d'Europe Ecologie ou ailleurs (blogs, sites, ...), animer des groupes de travail. Par ailleurs les Comités diffusent l'information sur l'adhésion au processus d'Europe Ecologie.

Créer un Comité Local

Pour créer un Comité Local, il suffit de réunir au minimum 5 signataires représentatifs/tives de la diversité du rassemblement : militant-e-s des partis politiques signataires, militant-e-s issu-e-s du monde associatif écologiste ou autre, adhérent-e-s au processus du Rassemblement Europe Ecologie ou signataires de l'appel.

La déclaration se fait sur le site internet www.europe-ecologie.fr à travers la rubrique « Réseau ». Le site offre un espace à chaque comité dans le réseau social ainsi qu'une « boîte à outils » avec notamment un kit de documentation.

Quelques principes de fonctionnement

- Pluralisme : l'équilibre du rassemblement dans sa diversité doit être recherché ou maintenu, avec le souci de la parité femme-homme.
- Ouverture : tout-e signataire ou adhérent-e du Rassemblement Europe Ecologie qui en fait la demande est accepté dans un comité local.
- Respect des opinions et expressions.

- Consensus dans la prise de décision : afin que le Comité local soit le lieu d'une campagne efficace et conviviale, il est préférable de veiller à cette méthode qui privilégie l'unité.

Des limites

Pour des raisons de sécurité juridique et financière du Rassemblement Europe Ecologie vis-à-vis de la réglementation sur les campagnes électorales, les Comités Locaux ne doivent pas créer d'association loi 1901 ni ne peuvent ouvrir de comptes bancaires autonomes

Pour les associations déjà créées, il leur est demandé de cesser toutes dépenses en cas de campagnes électorales locales et de vérifier auprès des référent-e-s de leur région que leurs initiatives ne mettent pas en danger le processus : que ce soit au niveau juridique, financier, ou simple télescopage d'initiatives.

Informations : contact@europeecologie.fr